Il ne s’agit évidemment pas d’entretenir anxiété et psychose.

Néanmoins, face aux dangers que fait courir le coronavirus, il est indispensable que toutes les mesures adéquates soient prises.

Or, sans rechercher la polémique sur un sujet qui doit en être préservé, notre organisation syndicale est pour le moins circonspecte s’agissant du déficit de prise en compte qui, à nos yeux, impacte les dispositions concernant les fonctionnaires.

En effet, le décret gouvernemental en date du 31 janvier qui permet des dérogations en matière de congés maladie, de mise en quarantaine ou, encore, qui suspend l’application du délai de carence, ne s’applique pas aux fonctionnaires.

Il est exact – et l’objectivité conduit à le signaler – que des circulaires de la DGAFP recommandent de faciliter l’accès au télétravail et la mise en place d’autorisations spéciales d’absence.

Mais, des circulaires n’ont, par définition, pas la même valeur contraignante qu’un décret.

Même s’il n’y a pas d’inquiétude à nourrir sur le fait que les employeurs publics feront preuve d’ouverture et de responsabilité, on est en droit de se questionner sur l’absence d’un décret spécifique pour les fonctionnaires, d’autant que leurs missions publiques les exposent particulièrement à la possible contagion par le COVID19.

La CGT exige donc la publication d’un tel décret. Celui-ci doit au minimum comprendre la suspension

immédiate de l'application du jour de carence, dont la CGT continue de revendiquer l'abrogation pure et simple.

Les circonstances actuelles appellent un pouvoir exécutif irréprochable dans l'exercice de ses prérogatives.

La CGT y sera particulièrement vigilante. Compte tenu notamment des insuffisances du dispositif actuel, la CGT Fonction publique apporte son soutien aux agents qui, avec leurs organisations syndicales, utilisent leur droit de retrait pour obtenir les garanties d'exercice des missions dans le respect de la santé des usagers et des personnels.

fichiers: Télécharger
2020.03.02_-_cgt_fp_-_le_coronavirus_exige_une_politique_irreprochable.pdf (87.31 Ko)
Public: Conditions de Travail Hygiène Sécurité

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *